



Protocole d'évaluation du cycle terminal – LFIV 2025-2026

Chers parents, chers élèves,

Vous voudrez bien prendre connaissance du protocole d'évaluation des élèves de cycle terminal du LFIV, en vigueur depuis le 01.09.2024.

Ce protocole a pour objectif de répondre au mieux aux exigences de la préparation aux examens.

1) Les évaluations :

Il peut s'agir d'évaluations :

- **Diagnostiques** en début de séquence non notées ou incluses dans Pronote avec coefficient nul :

- **Formatives** à un instant « T » du processus d'apprentissage notées avec un faible coefficient ;

- **Sommatives** à la fin d'une séquence avec un coefficient élevé, elles peuvent s'appuyer sur les sujets de la BNS (banque nationale des sujets) <https://ccbac.fr/>

Les situations et les modalités d'évaluations peuvent être très variées afin d'évaluer des connaissances, compétences et capacités différentes : évaluation de connaissances, QCM, activités de recherche documentaire, travaux de groupe, présentations orales, activités expérimentales.

Les travaux effectués à la maison peuvent donner lieu à une note mais celle-ci reste à faible coefficient.

2) Organisation des évaluations sommatives :

Les élèves doivent composer dans les conditions d'examen lors de la passation de ces évaluations à fort coefficient, en respectant scrupuleusement les règles suivantes :

- Déposer son sac au fond de la salle ;

- Eteindre son téléphone et le déposer dans la boîte prévue à cet effet, pas de montre connectée ;

- Apporter son matériel, aucun échange de matériel entre les candidats n'est autorisé ;

- Pas de trousse sur la table, juste le matériel nécessaire.

Les élèves sont prévenus environ une semaine à l'avance pour les évaluations sommatives et connaissent en amont les critères d'évaluation, il n'y a pas d'évaluation surprise.

3) Représentativité des moyennes :

- La moyenne trimestrielle est composée d'un minimum de 3 évaluations ;

- Les professeurs se basent sur les recommandations du guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves pour leur discipline :

<https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

4) Prise en compte des aménagements :

Lors de l'examen, le sujet est le même pour tous les candidats. Lorsqu'un professeur organise une évaluation pour ses élèves au cours de l'année scolaire, il tient compte des aménagements de la scolarité préconisés PAI, PAP etc. Ces aménagements s'appliquent à tous les enseignements.

5) Absentéisme :

En cas d'absence, l'élève doit rattraper l'évaluation dès son retour en classe soit le jour même soit sur un créneau fixé dans l'emploi du temps. En cas d'absentéisme calculé avéré une sanction pourra être prise.

Si à la fin du trimestre, l'élève n'a pas une moyenne représentative à cause d'absences répétées, le professeur de la discipline concernée pourra mettre la moyenne en suspens et l'élève sera convoqué par le chef d'établissement pour une (ou des) évaluation(s) de substitution. La note obtenue correspondra à la moyenne du trimestre.

Si à la fin de l'année, la moyenne annuelle est non représentative, l'élève est convoqué par le chef d'établissement pour une évaluation de remplacement.

6) Fraude :

S'il y a un doute sur une fraude (téléphone dans la poche, échange avec un élève...) alors une évaluation de rattrapage est proposée.

Si la fraude est avérée, le professeur ou le surveillant de salle rédige un rapport circonstancié et une note de zéro est attribuée au fraudeur qui est convoqué avec ses parents chez le chef d'établissement.

7) Entraînement aux examens durant l'année :

Le format des examens écrit (2h, 3h30 ou 4h) est fixé au besoin dans l'emploi du temps de l'élève vendredi (1 sur 2) après-midi à partir de 13h30 afin qu'ils puissent composer ou rattraper des évaluations. Un professeur différent se positionne sur ce créneau chaque semaine pour la surveillance des élèves. Il est indiqué aux élèves que seuls les aliments diététiques (barres énergétiques...) et l'eau sont admis.

L'équipe pédagogique et le chef d'établissement

Coupon à remplir par les responsables légaux et l'élève, puis à remettre au professeur principal :

L'élève

Je soussigné.e (nom et prénom), _____, élève de la classe de _____

Certifie avoir pris connaissance du protocole et m'engage à respecter les règles qui en découlent.

Date :

Signature :

Le responsable légal

Je soussigné.e (nom et prénom), _____, responsable légal.e

de l'élève (nom prénom)

Certifie avoir pris connaissance du protocole d'évaluation 2024-2025 du LFIV.

Date :

Signature :